

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz
intitulée « La Place du Marché est un îlot de chaleur ! »

Renens, le 25 janvier 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 10 décembre 2020, M. le Conseiller communal Ali Korkmaz a interpellé la Municipalité sur le constat que la Place du Marché constitue un îlot de chaleur en été. Dans son interpellation, il demande de trouver rapidement des solutions durables et/ou provisoires afin de réduire l'impact de cette surface bétonnée exposée au soleil sur la température de la place en question et de la Ville.

La Municipalité peut y répondre comme suit:

La lutte contre les îlots de chaleur en ville est une véritable préoccupation de la Municipalité, qui adopte déjà actuellement plusieurs mesures allant dans ce sens, dont celle qui consiste à dégoudronner le sol là où c'est souhaitable et possible, comme sur le trottoir de l'avenue du 24-Janvier et dans la cour d'entrée du Centre technique communal. La Municipalité prévoit aussi l'augmentation, dans les années qui viennent, de la masse végétale en ville en augmentant sa canopée de plus de 30%. De plus, la « Charte des espaces publics », ainsi que la « Charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes », toutes deux signées en 2020, ont pour but aussi de répondre par des aménagements concrets aux défis de l'augmentation en cours de la température en milieu urbain.

Pour répondre plus précisément quant à la Place du Marché, il convient de rappeler le contexte de la requalification du centre en 2010 (Cœur de ville), qui a permis de construire un parking sous-terrain en libérant partiellement des rues et des espaces adjacents du stationnement en plein air. A cette occasion, plus de trente micocouilliers ont été plantés dans les trois rues du centre-ville. Quant au Square de la Savonnerie, faisant anciennement office de parking, il a également été avantageusement végétalisé.

La spécificité à cet égard de la Place du Marché est que celle-ci est située sur le toit de ce parking sous-terrain, ce qui ne permet pas d'y planter des arbres en pleine terre, hormis les cinq grands platanes plantés à cette occasion et intégrés au couvert, ainsi que le saule qui a pu être maintenu. Cela n'empêche pas, bien sûr, de chercher d'autres pistes permettant de répondre à la demande de l'interpellation.

- *La Municipalité a-t-elle constaté le problème, et si oui, prévoit-elle de prendre des mesures pour y remédier ?*

La Municipalité constate les effets du réchauffement climatique sur l'ensemble de son territoire, y compris sur cette place, et s'efforce de prendre diverses mesures pour y répondre (voir ci-dessus).

- *Est-il prévu de repenser cette place pour qu'elle redevienne agréable à vivre toute l'année, y compris pendant les périodes de fortes chaleurs, et ces travaux figurent-ils dans un futur plan d'investissement ?*

La Municipalité n'a pas inscrit de montant au Plan des investissements pour la réalisation de travaux spécifiques sur la Place du Marché.

./.

Cependant, afin de répondre aux préoccupations relayées dans la présente interpellation, elle propose de créer un groupe de travail dédié à ce sujet et réunissant les Directions Gestion urbaine-Développement durable (service leader), Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport et Urbanisme-Travaux. Le fruit de leur travail (mesures proposées et financement) sera communiqué le plus rapidement possible au Conseil communal.

- *Certaines des mesures qui sont envisagées prendront un certain temps. Toutefois est-il envisageable d'améliorer la situation déjà pour l'été prochain, ceci même avec des aménagements provisoires ?*

Cette demande sera transmise, elle aussi, au groupe de travail pour une réponse.

La Municipalité est consciente de l'existence d'un certain nombre d'îlots de chaleur en ville tels que les parkings, les cours et d'autres grandes surfaces goudronnées ou bétonnées. Les spécificités structurelles de la Place du Marché ne permettent pas de réponse rapide et définitive sans avoir étudié au préalable et de manière approfondie les diverses solutions capables d'amener de la fraîcheur sur ce lieu central, populaire et emblématique. La création de ce groupe de travail interservices devrait toutefois déboucher assez rapidement sur des solutions provisoires et durables pragmatiques.

La Municipalité s'engage, quant à elle, à mettre en œuvre aussi rapidement que possible les solutions qui auront été retenues.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée « La Place du Marché est un îlot de chaleur ! ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

